



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 11 mars 2019 à 14 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Corinne Compan, Evelyne Frayssinet suppléante de Madame Sylvie Ayot, Dominique Gombert, Émilie Gral, Sylvie Lopez, Christel Sigaud-Laury suppléante de Monsieur Sébastien David et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Barbezange, Jean-Marc Calvet, Eric Cantournet, Jean-louis Denoit.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Bel, Annie Cazard, et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Alain Fauconnier, Alain Marc, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Florian Souyris directeur départemental, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron et Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes, payeur départemental et Messieurs Michel Galtier, Alain Garibal et Olivier Guiraud.

Membre de droit : Madame la préfète excusée et non représentée.

Date de convocation : 6 février 2019.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME POUR LA RÉALISATION D'UNE CHAUFFERIE AUTOMATIQUE BOIS SUR LE SITE DE L'ÉTAT-MAJOR

Vu le rapport n° 6.

Vu l'article L 1424-29 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à court terme au remplacement de 3 chaufferies sur les 4 qui chauffent les bâtiments de l'état-major du SDIS et que l'étude de faisabilité réalisée, en partenariat avec le SIEDA, laisse apparaître l'intérêt de la réalisation d'une chaufferie automatique au bois.

Considérant que l'installation sera dimensionnée pour alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire, par un réseau technique de chaleur, les 4 bâtiments de l'état-major et que les données prévisionnelles de production et de consommation d'énergies sont les suivantes :

- ✓ besoin annuel total (entrées sous-stations) = 643 Mwh,
- ✓ pertes annuelles réseau technique de chaleur = 48 Mwh (densité = 2,4),
- ✓ production annuelle EnR (sortie chaudière bois) = 622 Mwh (taux de couverture = 90%),
- ✓ production annuelle appoint/secours (sortie chaudière GN) = 69 Mwh.

Considérant enfin que ce projet qui s'inscrit dans une démarche de contribution du SDIS à l'impératif sociétal de la transition énergétique est susceptible d'être accompagné financièrement par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et par la Région Occitanie dans le cadre de la gestion des fonds européens (FEDER).

Vu le plan de financement de ce projet :

Dépenses		Recettes	
Terrassements / Gros oeuvre	116 000,00 €	ADEME	
Serrurerie	20 500,00 €	* Fonds chaleur : production	102 008,00 €
Chaudière bois	150 000,00 €	* Fonds chaleur : distribution	94 985,00 €
Chaudière gaz appoint-secours	60 000,00 €	Total ADEME	196 993,00 €
Equipements hydrauliques	52 700,00 €	FEDER Région Occitanie	
Electricité	15 000,00 €	* Midi-Pyrénées Garonne (PO 2014/2020/axe VIII/objectif spécifique 15/action 1)	326 657,00 €
Peinture	3 200,00 €	Total FEDER Région	326 657,00 €
Réseau technique	108 800,00 €	FCTVA	128 849,00 €
Sous-stations	59 800,00 €	Autofinancement du SDIS	132 975,00 €
Total des travaux HT	586 000,00 €		
Maîtrise d'oeuvre	58 600,00 €		
Contrôle technique	7 032,00 €		
Coordination SPS	2 930,00 €		
Total des honoraires HT	68 562,00 €		
Total HT	654 562,00 €		
TVA	130 912,00 €		
Total TTC	785 474,00 €	Total TTC	785 474,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- décide la réalisation d'une chaufferie automatique bois sur le site de l'état-major,
- approuve le plan de financement développé supra,
- autorise le président à solliciter la participation financière de l'ADEME à hauteur de 196 993 €,
- autorise le président à signer tout acte afférent à l'instruction de ce dossier.

Fait à Rodez, le

11 MARS 2019

Le Président,

Jean-Claude Anglars